

Acte de mariage de BONHOMME Jean et de CANTAIS Marie  
[864]x[865].

Après trois bans faits tant en cette église qu'en l'église de Trémauville entre Jean BONHOMME et Marie CANTAIS, par trois divers jours de dimanche ou fête sans qu'il y soit trouvé aucun empêchement civil ou canonique, les parties ont été fiancées en cette église le deux de février mil sept cent trente-trois et mariées par monseigneur le vicaire le trois dudit mois et an en présence des témoins soussignés.

Signatures : Jean BONHOMME; Michel BONHOMME; Michel  
BONHOMME

Marques : Marie CANTAIS.